



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/42/827
27 novembre 1987

ORIGINAL : FRANCAIS

Quarante-deuxième session
Points 65 et 115 de l'ordre du jour

CONFERENCE MONDIALE DU DESARMEMENT

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution recommandé
par la Première Commission dans son rapport (A/42/753, par. 8)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Felix ABOLY-BI-KOUASSI (Côte d'Ivoire)

1. A sa 45e séance, le 25 novembre 1987, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/42/43) concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport (A/42/753). Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont été présentées oralement par le Président du Comité.
2. Les déclarations et observations faites lors de l'examen de la question par la Commission sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (A/C.5/42/SR.45).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans procéder à un vote, d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport (A/42/753), il n'y aurait pas à inscrire de crédit supplémentaire au chapitre 29 au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989.
